



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU VINGT ET UN JUIIN DEUX MILLE VINGT-TROIS

#### DELIBERATION N°DCC2023-063

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil communautaire :24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération :16

Absents :3

Pouvoir : 5

Pour :21

Contre :0

Abstentions : 0

Date de la convocation : **12 Juin 2023**

Date d'affichage :**22 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin, à dix-sept heures trente, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

**Etaient présents :** Jean-Baptiste MAZZACAMI, Antoine PELLEGRINETTI, Madeleine GUGLIELMI, Patrick NANNI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Antoine OTTAVI, Jean-Luc GIOCANTI, Noël Dominique LIVRELLI, François CHIARASINI, Paul MAZZACAMI, Dominique VINCENTI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Marie-France ORSONI, Thérèse MALU, Gabrielle FOLACCI.

**Etaient absents :** Corinne DIANI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI,

**Absents représentés :** Pierre François BELLINI (par. M.F. ORSONI); Félix BRUSCHI (par A. OTTAVI); Ange-Marie GAMBARELLI (par M. GUGLIELMI); Jean-Baptiste GIFFON (par N. D. LIVRELLI); Pierre POLI (par T. MALU)

**OBJET : APPROBATION DU PROJET ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET « TRAMANDA ».**

Il est proposé au conseil communautaire de valider le projet TRAMANDA d'un montant de 59 678,49 € HT et de solliciter une aide financière de 80% sur les dépenses éligibles au titre du PDRC (Leader), selon le plan de financement suivant :

Dépenses totales éligibles HT	Financements	Taux	Recette
59 678,49 €	Financement public PDRC (FEADER)	64%	38 194,23 €
	Collectivité de Corse (contrepartie nationale)	16%	9 548,55 €
	Autofinancement du maître d'ouvrage	20%	11 935,69 €
<b>TOTAL DES DEPENSES éligibles</b>	<b>MONTANT TOTAL DES RECETTES</b>		
59 678,49 €		100%	59 678,49 €



Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

- **ATTESTE** disposer de la trésorerie nécessaire pour assurer les dépenses induites par le projet, remboursables par les fonds sollicités dans les conditions prévues au PDRC.

- **AUTORISE** le Président ou, par délégation le Vice-président délégué, à formuler les demandes de financement et lui donne par ailleurs tout pouvoir afin de mener à bien ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance  
**Madeleine GUGLIELMI**

Le Président  
**Noël-Dominique LIVRELLI**



*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérécourse citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*